L'Électromobile

FICHE GRATUITE



Comparer ses devis de borne de recharge

Les lignes qu'un devis doit contenir, la qualification à vérifier et les pièges qui font payer trop cher

GUIDE PRATIQUE L'ÉLECTROMOBILE

Comparer ses devis de borne de recharge

Les lignes qu'un devis doit contenir, la qualification à vérifier et les pièges qui font payer trop cher

Au sommaire

01 Avant de demander les devis
02 Ce qu'un devis complet doit faire apparaître
03 Vérifier la qualification IRVE
04 Les huit pièges les plus fréquents
05 Le tableau Excel
06 Sources

Édité par PRODIF pour L'Électromobile (taxi-vtc-electrique.fr). Rédaction : La rédaction de L'Électromobile. Version du 25 octobre 2026. Ce guide donne des repères généraux : vérifiez toujours les notices des fabricants, les règles locales et les conditions de votre terrain. Usage personnel ; reproduction et revente interdites.

CHAPITRE 01

Avant de demander les devis

Trois électriciens, trois visites, un même cahier des charges. Donnez à chacun les mêmes informations :

- la voiture et sa puissance de recharge en courant alternatif (7,4 ou 11 kW) ;
- votre abonnement (kVA) et votre installation, monophasée ou triphasée ;
- l'emplacement souhaité de la borne et la distance jusqu'au tableau ;
- ce que vous voulez : prise renforcée ou wallbox, câble attaché ou prise, pilotage.

Pour estimer la puissance utile, une règle simple : une prise renforcée suffit si vous récupérez moins de 15 kWh par nuit, soit environ 80 à 100 km ; au-delà, une wallbox de 7,4 kW.

CHAPITRE 02

Ce qu'un devis complet doit faire apparaître

- ☐ Nom, adresse et numéro SIRET de l'entreprise.
- ☐ Mention de la qualification IRVE, avec l'organisme qui l'a délivrée.
- ☐ Marque, modèle et puissance de la borne, version T2S ou câble attaché, longueur du câble.
- ☐ Prix de la borne et prix de la pose, détaillés, en TTC.

- [] Taux de TVA appliqué : 5,5 % pour la fourniture et la pose dans un logement, si l'entreprise facture l'ensemble.
- [] Longueur et section du câble d'alimentation, mode de pose (goulotte, enterré, encastré).
- [] Protections au tableau : disjoncteur dédié et différentiel 30 mA, avec son type (A, F ou B).
- [] Pilotage ou délestage : inclus, en option, ou absent.
- [] Modification d'abonnement ou passage en triphasé, si nécessaire.
- [] Mise en service, paramétrage des heures creuses et essai avec la voiture.
- [] Attestation de conformité remise en fin de chantier.
- [] Garantie du matériel et de la pose, délai d'intervention, durée de validité du devis.

CHAPITRE 03

Vérifier la qualification IRVE

Au-delà de 3,7 kW, la pose d'une borne est réservée aux professionnels qualifiés IRVE (article D. 353-2 du code de l'énergie). Une wallbox de 7,4 kW est donc toujours concernée. Jusqu'à 3,7 kW dans un logement privé, la qualification n'est pas exigée, mais un électricien reste fortement recommandé.

1. **Demandez l'attestation de qualification** et notez son organisme et sa date de validité.
2. **Vérifiez-la dans l'annuaire en ligne** de l'organisme : Qualifelec, par exemple, publie la liste des entreprises qualifiées IRVE.

3. **Contrôlez que le nom et le SIRET** du devis correspondent à l'entreprise qualifiée, et non à un sous-traitant inconnu.

> **Pourquoi c'est important** : la garantie du fabricant et l'assureur habitation peuvent exiger la pose par un installateur qualifié et l'attestation de conformité.

CHAPITRE 04

Les huit pièges les plus fréquents

1. **Le forfait sans détail** : un prix global cache souvent l'absence de protection au tableau ou de mise en service.
2. **La borne surdimensionnée** : payer 22 kW pour une voiture limitée à 7,4 ou 11 kW en courant alternatif.
3. **L'oubli du pilotage** : sans délestage, une borne réglée à 32 A fait sauter le disjoncteur dès que la maison chauffe, et pousse à augmenter l'abonnement.
4. **Le matériel acheté à part** : l'installateur peut refuser de poser une borne qu'il n'a pas choisie, et la facture séparée fait perdre la TVA réduite.
5. **Le différentiel de type B facturé sans raison** : une borne avec détection de défaut en courant continu de 6 mA évite ce composant plus coûteux.
6. **Le câble attaché trop court** : 5 m suffisent rarement si la trappe est à l'arrière.
7. **L'aide fantôme** : le crédit d'impôt a pris fin le 31 décembre 2025, et Advenir ne finance pas les maisons individuelles. En copropriété,

Advenir prend en charge 50 % d'une solution individuelle, plafonnés à 1 000 € HT, si la borne est référencée, pilotable et posée par un installateur IRVE.

8. **Le devis sans visite** : le chiffrage du câblage n'est alors qu'une supposition.

Les ordres de grandeur pour situer un devis

Solution	Prix posé indicatif (octobre 2026)
Prise renforcée sur circuit dédié	300 à 800 €
Wallbox 7,4 kW, cas simple	1 000 à 2 000 €
Passage en triphasé côté Enedis	de l'ordre de 180 €

Un devis très éloigné de ces fourchettes mérite une explication.

CHAPITRE 05

Le tableau Excel

Le tableur associé à cette fiche compte deux feuilles.

Feuille Devis. Trois colonnes, une par installateur. Vous y reportez, ligne par ligne : l'entreprise, sa qualification IRVE, la puissance de la borne en kW, le monophasé ou le triphasé, la marque et le modèle, le prix de la borne TTC, le prix de la pose TTC, la longueur de câble, la protection différentielle, le pilotage ou délestage, la modification d'abonnement et l'aide déduite. Le **total TTC** est calculé. Viennent ensuite la garantie et le délai, puis quatre notes de 1 à 5 que vous attribuez : clarté du devis, qualité du conseil, prix et garantie. Le tableau en calcule le total pour chaque installateur.

Feuille À vérifier. Une liste de contrôle à cocher avant de signer, qui reprend les points essentiels de cette fiche.

> **Conseil** : ne choisissez pas sur le seul total. Un devis un peu plus cher, mais complet, avec pilotage et attestation, coûte souvent moins cher à l'usage.

RÉFÉRENCES

Sources

INERIS AIDA — décret n° 2024-649 du 30 juin 2024 (article D. 353-2 du code de l'énergie)
https://aida.ineris.fr/reglementation/decret-ndeg-2024-649-300624-relatif-a-mise-place-dun-dispositif-dagrement-organismes

Qualifelec — trouver une entreprise qualifiée IRVE
https://www.qualifelec.fr/

Fédération française du bâtiment — TVA à 5,5 % sur les bornes de recharge
https://www.ffbatiment.fr/actualites-batiment/actualite-ba/installation-de-bornes-de-recharge-pour-vehicule-electrique

Programme Advenir — primes et montants d'aides
https://advenir.mobi/primes-et-montants-daides/

Légifrance — décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033860620